

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 13 août 2018 à compter de 16 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette - Mairesse
M. Jacques Rodgers – Conseiller
M. Gilles Richard – Conseiller
M. Éric Bélanger – Conseiller
Mme Audrey Robitaille - Conseillère

Absences :

Mme Christiane Cyr - Conseillère
Mme Julie Paiement – Conseillère

Mme Christiane Gagnon, commis de bureau, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Aucun citoyen.

Ouverture de la séance ordinaire

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 16 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

00-01 Ouverture de la séance extraordinaire
00-02 Adoption de l'ordre du jour
000-02 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

200 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

300- TRANSPORT

300-01 Entente de paiement – Jean-Claude Doré

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

E-130818-612 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-130818-613 Entente de services

Entente intervenue entre la municipalité de Grand-Remous, dûment représentée par la mairesse madame Jocelyne Lyrette et le directeur-général par intérim monsieur Jean-Marie Gauthier et ayant son siège social au 1508 route Transcanadienne à Grand-Remous.

ET

Monsieur Jean-Claude Doré, propriétaire de l'immeuble situé au 1267, route Transcanadienne à Grand-Remous.

A savoir :

ATTENDU QU'une première rencontre a eu lieu entre l'ex maire Gérard Coulombe et M. Jean-Claude Doré;

ATTENDU QU'une entente verbale est intervenue entre les parties afin de permettre à la municipalité de déposer de la neige sur le terrain appartenant à monsieur Doré;

ATTENDU QU'une telle entente doit être acceptée par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et il est résolu de rémunérer M. Doré de la façon suivante et ce, selon l'entente intervenue entre lui et l'ex maire.

01-01-2016 au 31-12-2016 500.00\$

payable le 6 février 2018

01-01-2017 au 31-12-2017 500.00\$

payable le 6 février 2018

01-01-2018 au 31-12-2018

500.00\$

payable le 31 décembre 2018

La résolution #0-150118-424 est donc annulée.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de question

Aucune question.

E-130818-614 Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 16h02 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Christiane Gagnon
Commis de bureau

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

